



École secondaire Cavellier-De LaSalle

9199, rue Centrale
LaSalle (Québec) H8R 2J9
Téléphone : (514) 595-2044
Télécopieur : (514) 595-2100

Frais aux parents 2025-2026

Considérant que chaque élève obtient une facture individuelle, les montants présentés pourraient varier selon les différentes options choisies.

Programmes	Total 2024-2025	Total 2025-2026
1 ^{re} secondaire régulier	264,50\$	254,50\$
1 ^{re} secondaire (PEI)	682,10\$	708,75\$
1 ^{re} secondaire Sports Centaures	489,50\$	547,85\$
2 ^e secondaire régulier	256,50\$	247,30\$
2 ^e secondaire (PEI)	658,00\$	680,75\$
2 ^e secondaire Sports Centaures	481,80\$	541,00\$
3 ^e secondaire régulier	219,10\$	214,65\$
3 ^e secondaire (PEI)	649,30\$	701,75\$
3 ^e secondaire Sports Centaures	444,10\$	513,50\$
4 ^e secondaire régulier	219,40\$	212,40\$
4 ^e secondaire (PEI)	614,75\$	642,95\$
4 ^e secondaire – Concomitance	219,40\$	212,75\$
5 ^e secondaire régulier	256,75\$	255,40\$
5 ^e secondaire (PEI)	612,40\$	675,60\$
5 ^e secondaire - Concomitance	152,50\$	173,45\$
DD1	261,80\$	276,30\$
DD2	237,30\$	251,30\$
FL1-FL2	146,00\$	89,40\$ (cahiers maison)
FL3	96,00\$	84,20\$ (cahiers maison)
Langage	234,80\$	224,20\$
Communication	217,40\$	250,75\$
FMS	103,50\$	127,75\$
Accueil	141,00\$	142,10\$
CE1 Cheminement temporaire	197,30\$	241,25\$
CE2 adaptation scolaire	205,30\$	212,70\$
CC1 adaptation scolaire	192,30\$	219,30\$
CC2 et CC3 adaptation scolaire	200,80\$	245,45\$
DIL	130,10\$	188,40\$
Formation Pré-DEP PF3-PF4	172,70\$	174,75\$

Explications des frais exigés

Conformément à la loi sur l'instruction publique, « 7. L'élève, autre que celui inscrit aux services éducatifs pour les adultes, a droit à la gratuité des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire où il atteint l'âge de 18 ans, ou 21 ans dans le cas d'une personne handicapée au sens de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E-20.1). Cet élève dispose personnellement du manuel choisi, en application de l'article 96.15, pour chaque matière obligatoire et à option pour laquelle il reçoit un enseignement.

Ce droit à la gratuité ne s'étend pas aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe.

Les crayons, papiers et autres objets de même nature ne sont pas considérés comme du matériel didactique. »,

le montant est constitué des frais ci-dessous.

1. Frais pour le matériel didactique périssable ou non récupérable : montant variable selon les classes ou niveaux
2. Frais de base pour tous les élèves :
 - a. Agenda obligatoire : 8\$
 - b. Surveillance du midi : 30\$ (facultatif uniquement si l'élève mange à la maison)
3. Frais concentration PEI
 - a. Frais de coordination : 165,00\$ (libérations enseignantes)
 - b. Frais d'affiliation et de formation : 130,00\$ (affiliation à la SÉBIQ et IB, ainsi que formations des enseignants et enseignantes)
 - c. Frais d'enrichissement : 155,00\$ (inclus deux pièces de théâtre en enrichissement linguistique, les unités interdisciplinaires, design et engagement communautaire, ainsi que deux sorties éducatives).
 - d. D'autres sorties éducatives pourraient avoir lieu, en complément du programme.
4. Aucuns frais de cadenas ni de carte d'école :
 - a. Seul le cadenas fourni par l'école est autorisé. Un montant de 10\$ est demandé lorsque l'élève perd son cadenas.
 - b. La carte de l'élève est fournie par l'école et obligatoire en tout temps. Un montant de 2\$ est demandé lorsque l'élève perd sa carte étudiante.

Modalités de paiement

Argent comptant, carte de crédit, Interac ou internet